



MONTANT HONORAIRES TRANSACTION

NATURE	MANDAT 1+1 IMMO	MANDAT BOOST	MANDAT SIMPLISSIMO
Tous types	3,6% TTC	5,00 % TTC	6% TTC
Biens immobiliers	Avec un minimum de 7.000EUR TTC	Avec un minimum de 7.000,00 EUR TTC	Avec un minimum de 7.000EUR TTC
Terrains à bâtir	3,6% TTC	5,00 % TTC	6% TTC
Fonds de commerce	Avec un minimum de 7.000,00EUR TTC	Avec un minimum de 7.000,00 EUR TTC	Avec un minimum de 7.000,00 EUR TTC
Dossier d'estimation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Rédaction d'offre	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pack constitution de SCI (rédaction statuts+ formalités greffe)	2.000,00 EUR TTC		

Honoraires exprimés en pourcentage du prix de vente net vendeur.

Charge de la rémunération: sauf convention expresse différente entre les parties, (indiqué au mandat), la rémunération sera à la charge du VENDEUR.

L'agence immobilière 1+1 IMMO ne doit recevoir ni détenir aucun fonds, effets ou valeur autre que celle représentative de sa rémunération ou de sa commission.

Cas particulier:

Pour les programmes immobilier, le tarif sera selon les conditions du promoteur.

BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

Applicable à partir du 1er janvier 2019

Honoraires de location immobilier traditionnel ancien et neuf

Selon indice figurant au décret du 1er août 2014 de la loi ALUR du 24 mars 2014

1/ Honoraires locataires :

Organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail , 60% du loyer mensuel plafonné de la manière suivante:

- Zone très tendue* : 12,00 € /m2 de surface habitable
- Zone tendue* : 10,00 € /m2 de surface habitable
- Zone non tendue : 8,00 € /m2 de surface habitable

Etablissement de l'état des lieux à la charge du locataire :

3 €/m2 de surface habitable quel que soit la zone géographique.

2/ Honoraires bailleur :

Obligation de mettre à la charge du bailleur pour les quatre prestations (organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux d'entrée), un montant égal à celui facturé au locataire (voir honoraires locataires).

Honoraires pour délivrance de congés pour motif légitime et sérieux ou pour reprise: 200,00.